



**Le centre pour l'éducation
aux médias et à l'information**

L'édition 2017 de Médiatiks **Corse** - concours académique des médias scolaires et lycéens - est organisée par le CLEMI de l'académie de Corse

Le concours est ouvert aux journaux et médias en ligne réalisés par les élèves dans le cadre scolaire au cours de l'année scolaire 2016-2017

Dotation : diplômes académiques et dotations des partenaires.

> Calendrier général du concours Médiatiks Corse 2017

- Février 2017 : ouverture des inscriptions.
- 7 Avril 2017 : date limite d'envoi des fiches d'inscription
- **18 avril 2017** : date limite d'envoi des journaux (le cachet de la poste faisant foi)
- 20 Avril 2017 : Jury académique

> Public du concours

Le concours est ouvert à tous les journaux imprimés sur papier ou aux médias en ligne, réalisés dans le courant de l'année scolaire 2016/2017, par des élèves, de la maternelle au lycée, inscrits dans des établissements publics et privés sous contrat relevant du Ministère de l'Education nationale et du Ministère de l'Agriculture et les établissements d'éducation spécialisés (voir catégories ci-dessous).

Les participants peuvent concourir dans une des 4 catégories (pour les journaux imprimés) et/ou la catégorie « médias en ligne » tous niveaux confondus.

- « Ecole » : école maternelle, élémentaire, primaire, REP, etc...
- « Collège » : Collège, SEGPA, 3e DP, ECLAIR, etc...
- « Lycée » : Lycée d'enseignement général, lycée d'enseignement général et technologique, lycée professionnel, lycée agricole, CFA...
- « Autres établissements » : EREA, IME, IMP, ULIS, classe d'hôpital ou d'établissement pénitentiaire, maison rurale...
- « Médias en ligne » : Webradio, WebTV, sites, blogs...

> Participation à la catégorie « médias en ligne ».

Peuvent participer, les productions multimédias collectives sur le web, sites et blogs d'information sur toutes plates-formes quel que soit leur type d'hébergement **dont le contenu est produit par les élèves.**

L'actualité au sens large (actualité extrascolaire, actualité de la classe ou de l'établissement, actualité locale, actualité nationale et internationale) doit figurer parmi les sujets traités dans ces productions.

Le contenu soumis au concours académique ou national doit être produit ou actualisé dans le courant de l'année scolaire 2016/2017.

Sont exclus de cette catégorie : les fichiers PDF accessibles en ligne, quel que soit le mode de consultation (ex : liseuse) qui relèvent de la catégorie des journaux « papier » ; s'ils veulent participer, ils doivent donc être imprimés au nombre d'exemplaires demandés (3) et adressés aux organisateurs du concours dans une catégorie « papier ».

En cas de doute sur l'opportunité d'accepter une candidature dans cette catégorie, le jury académique est souverain et sans appel.

> Modalités de participation

Lors de l'inscription au concours académique, les rédactions d'élèves et/ou leurs enseignants devront envoyer obligatoirement :

- le bulletin d'inscription / fiche renseignements dûment rempli (attention, documents différents pour les publications « papier » et les médias en ligne) ; la signature de ce bulletin d'inscription vaut acceptation du présent règlement.
- 3 exemplaires d'un des numéros du journal parus au cours de l'année 2016/2017, ou l'adresse Internet de consultation en ligne.

Tous ces documents et les informations complémentaires sur le concours sont disponibles à cette adresse :

http://www.ac-corse.fr/clemi/Mediatiks_a204.html

> Critères de sélection du jury

Journaux « papier » :

- **qualités rédactionnelles** : contenu, style, analyse / réflexion
- **qualités visuelles** : maquette et mise en page, création graphique, illustrations
- **identité du journal** : personnalité et originalité
- **responsabilité** : signature des articles, identification et respect des sources, mentions obligatoires
- **nature du projet** : liberté d'expression des élèves, démarche d'élaboration, citoyenneté, prise en compte des lecteurs

Médias en ligne :

- **navigation et ligne éditoriale** : existence et visibilité d'une ligne éditoriale, utilisation des fonctionnalités de classement et indexation des contenus.
- **contenu** : qualité des traitements, de l'analyse et de la réflexion, présentation et contextualisation des contenus multimédias, création et originalité, qualité visuelle, implication personnelle, expression d'opinions, illustration, multimédia, fréquence de la production.
- **interactivité et communication** : prise en compte des commentaires, ouverture sur le web, présentation de l'équipe de rédaction et du projet, possibilité de contacter la rédaction.
- **responsabilisation et citoyenneté** : signature des publications, présence des mentions légales, crédits photographiques, caractère collectif du projet, implication et responsabilisation des élèves, liberté d'expression.

NB : les journaux reçus ne seront pas retournés et seront versés au dépôt pédagogique du CLEMI.

Une « fiche conseils » pour chaque journal :

Publication « papier » ou site ou média en ligne, primés ou non, chaque rédaction participante se verra retourner, réalisée par le jury, une fiche conçue pour apporter des conseils et des pistes de réflexion. **Cette fiche sera envoyée par courrier électronique à l'adresse « contact » notifiée dans la fiche d'inscription (merci d'indiquer une adresse valide pour toute la durée du concours, il est impossible de faire une recherche pour contacter les équipes dont l'adresse serait en erreur).**

Composition du jury :

Le jury est composé de représentants du CLEMI, de la communauté éducative, d'élèves et de nos partenaires.

Les décisions du jury sont sans appel.

Les journaux et les fiches d'inscriptions sont à adresser à :

**Rectorat de Corse
Clemi marie Pieronne
Concours Médiatiks 2017
Avenue Pascal Rossini
20192 Ajaccio**

Toutes les informations et documents sont en ligne à cette adresse :
http://www.ac-corse.fr/clemi/Mediatiks_a204.html

Pour tout contact ou demande d'information complémentaire
Marie PIERONNE coordonnatrice académique du CLEMI clemi@ac-corse.fr